



Ordonnance de télécom CRTC 2017-73

Version PDF

Ottawa, le 15 mars 2017

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7527 Tarif des montages spéciaux – Modification du service Voies de transmission de données d'un débit de 56 kbits/s à Kuujjuaraapik (Québec)	2 mars 2017	17 mars 2017
Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie	AMT 1 AMT 1A AMT 1B Introduction du Tarif des entreprises de services locaux concurrentes (ESLC)	1 février 2017 7 février 2017 6 mars 2017	15 mars 2017

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale